

Décret du Ministère de l'enfance, de la jeunesse, de la famille, de l'égalité, de la fuite et de l'intégration sur le droit de séjour d'opportunité - Annexe 3
Référence au point 1.6 des instructions d'utilisation

Possibilité pour les modèles de faire leur profession de foi

sur la base des indications d'application provisoires relatives à l'article 10, alinéa 1, phrase 1, point 1 de la Loi sur la nationalité (StAG)

Adhésion à l'ordre fondamental libéral et démocratique :

« 1. Je déclare adhérer à l'ordre fondamental libéral et démocratique de la Loi fondamentale pour la République fédérale d'Allemagne. Je reconnais en particulier :

- a) le droit du peuple d'exercer le pouvoir étatique par le biais d'élections et de votations et par le biais d'organes spéciaux de la législation, du pouvoir exécutif et de la justice, et d'élire les représentants du peuple au suffrage universel direct, libre, égal et secret,
- b) le rattachement de la législation à l'ordre constitutionnel et du pouvoir exécutif et de la jurisprudence à la loi et au droit,
- c) le droit de former et d'exercer une opposition parlementaire,
- d) le caractère révocable du gouvernement et sa responsabilité devant la représentation populaire,
- e) l'indépendance des tribunaux,
- f) l'exclusion de tout régime de violence et de pouvoir arbitraire,
- g) les droits de l'homme précisés dans la Loi fondamentale et
- h) qu'un acte poursuivant des objectifs antisémites, racistes, xénophobes ou tout autre mépris de la personne humaine est incompatible avec la dignité et l'égalité de tous les êtres humains garanties par la Loi fondamentale et s'oppose de ce fait à cette déclaration de foi.

2. Je déclare que je ne poursuis pas ou ne soutiens pas, ou n'ai pas poursuivi ou soutenu des efforts qui

- a) sont dirigées contre l'ordre fondamental libéral et démocratique, l'existence ou la sécurité de l'État fédéral ou d'un Land ou qui
- b) ont pour but de porter atteinte de manière illégale à l'exercice des fonctions des organes

constitutionnels de la Fédération ou d'un Land ou de leurs membres ou qui

- c) mettent en danger les intérêts extérieurs de la République fédérale d'Allemagne par le recours à la violence ou par des actes préparatoires en ce sens ou qui*
- d) ont pour but un acte antisémite, raciste, xénophobe ou tout autre acte de mépris de la personne humaine. »*